

**TWO HUNDRED
AND NINETY-FIFTH MEETING**

*Held at the Palais des Nations, Geneva,
on Thursday, 14 July 1949, at 3 p.m.*

President: Mr. James THORN.

- 18. Continuation of the discussion on the implementation of recommendations on economic and social matters (E/1325, E/1325/Add.1, E/1382, E/1382/Add.1, E/1393, E/1394, E/1400, E/963/Add.1 to 47)**

The Council continued examination of the draft resolution submitted by the Australian delegation (E/1382), together with the amendments thereto submitted by the United States delegation (E/1393) and the Indian and Lebanese delegations (E/1400).

Sub-paragraph (a)

The PRESIDENT stated that the Australian representative had agreed to delete from sub-paragraph (a) the words "so far". He suggested that

**DEUX CENT QUATRE-VINGT-
QUINZIÈME SÉANCE**

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 juillet 1949, à 15 heures.*

Président: M. James THORN.

- 18. Suite de la discussion sur la mise en œuvre des recommandations relatives à des questions économiques et sociales (E/1325, E/1325/Add.1, E/1382, E/1382/Add.1, E/1393, E/1394, E/1400, E/963/Add.1 à 47)**

Le Conseil poursuit l'examen du projet de résolution présenté par la délégation de l'Australie (E/1382), ainsi que des amendements à ce projet présentés par la délégation des Etats-Unis (E/1393) et par les délégations de l'Inde et du Liban (E/1400).

Alinéa a)

Le PRÉSIDENT déclare que le représentant de l'Australie a accepté de supprimer à l'alinéa a) les mots « jusqu'ici ». Il fait remarquer que cela parera

that would meet the point made by the Chinese representative. The only remaining amendment to the sub-paragraph was that presented by the Indian and Lebanese delegations.

The proposal of the Indian and Lebanese delegations to substitute the words "to study the replies with a view to recommending methods for improving the procedure for collecting the information or in other ways" for sub-paragraph (a) of the Australian draft resolution was rejected by 9 votes to 6 with 2 abstentions.

Sub-paragraph (a) of the Australian draft resolution was adopted by 11 votes to none with 6 abstentions.

Sub-paragraph (b)

Sub-paragraph (b) of the Australian draft resolution was adopted by 15 votes to none, with 1 abstention.

Sub-paragraph (c)

Mr. DE SEYNES (France) asked to be allowed to submit an amendment to sub-paragraph (c), on the basis of the interpretation of rule 62 of the rules of procedure suggested by the United Kingdom representative at the previous meeting.

The PRESIDENT recalled that, at the previous meeting, he had agreed with the United States representative that, formally speaking, the Soviet Union representative had been out of order in making a proposal once voting had begun; he had suggested that in the circumstances the proposal might be allowed, since the principle it contained had been raised in the foregoing discussion. The Council had agreed to his suggestion, it being understood that there was no question of waiving rule 62 of the rules of procedure.

Mr. DE SEYNES (France) said he would be satisfied if sub-paragraph (c) could be voted on in two parts:

(1) The first part of the sentence: "to indicate, if appropriate, any resolution to which the Council might further direct its attention" to be voted on first;

(2) The second part of the sentence: "because the replies show that it is not being carried out or that further action is required".

The point of that proposal was that the second part of the sentence served no purpose and was even likely to cause concern to certain delegations. To retain it might prejudice the outcome of the inquiry to be undertaken by the Committee. Perhaps the Australian representative might see fit to withdraw that part of the sentence. He was in favour of the first part, and if the vote were taken separately, he would oppose the second part.

Mr. FENAUX (Belgium) took the same position as the French representative. He could not vote for the sub-paragraph unless the French request were met. He too urged the Australian representative to withdraw the second part of sub-paragraph (c).

à l'objection présentée par le délégué de la Chine. Le seul amendement à cet alinéa qui reste à examiner est celui qu'ont présenté les délégations de l'Inde et du Liban.

La proposition des délégations de l'Inde et du Liban, tendant à remplacer l'alinéa a) du projet de résolution de l'Australie par les mots « d'étudier les réponses de façon à pouvoir recommander certaines méthodes qui permettraient d'améliorer la procédure utilisée pour recueillir les informations ou de toute autre manière », est rejetée par 9 voix contre 6, avec 2 abstentions.

L'alinéa a) du projet de résolution de l'Australie est adopté par 11 voix sans opposition, avec 6 abstentions.

Alinéa b)

L'alinéa b) du projet de résolution de l'Australie est adopté par 15 voix, sans opposition, avec une abstention.

Alinéa c)

M. DE SEYNES (France) demande l'autorisation de présenter un amendement à l'alinéa c) en se fondant sur l'interprétation que le représentant du Royaume-Uni a suggérée, au cours de la séance précédente, au sujet de l'article 62 du règlement intérieur.

Le PRÉSIDENT rappelle qu'au cours de la séance précédente, il a reconnu, avec le représentant des Etats-Unis, que la proposition du représentant de l'Union soviétique, présentée après le début du vote, à strictement parler, n'était pas recevable. Il a suggéré qu'en l'occurrence, cette proposition soit néanmoins examinée, le principe dont elle se réclame ayant déjà été invoqué au cours du débat. Le Conseil a accepté cette suggestion, étant bien entendu qu'il ne saurait être question de renoncer à appliquer l'article 62 du règlement intérieur.

M. DE SEYNES (France) voudrait qu'il soit procédé en deux parties au vote sur l'alinéa c):

1) d'abord, mettre aux voix la première partie de la phrase: « d'indiquer, s'il y a lieu, toute résolution sur laquelle le Conseil pourra porter ultérieurement son attention »;

2) ensuite, la deuxième partie de la phrase: « soit que les réponses reçues montrent que cette résolution n'a pas été mise en œuvre, soit qu'elle nécessite des mesures plus complètes ».

Le représentant de la France estime en effet que cette dernière partie de la phrase est superflue, et qu'elle est même de nature à inquiéter certaines délégations. Son maintien pourrait préjuger les résultats de l'enquête à laquelle le Comité doit se livrer. Le représentant de l'Australie consentirait peut-être à la supprimer. Le représentant de la France, pour sa part, approuve le début de la phrase et, si les deux parties sont mises aux voix séparément, il votera contre la seconde.

M. FENAUX (Belgique) partage l'opinion du représentant de la France, et il ne pourra voter cet alinéa que si satisfaction est donnée à la délégation française. Il demande lui aussi au représentant de l'Australie de supprimer la deuxième partie de l'alinéa c).

The first part of sub-paragraph (c) of the Australian draft resolution, consisting of the words "to indicate, if appropriate, any resolution to which the Council might further direct its attention", was adopted by 13 votes to none with 4 abstentions.

The second part of sub-paragraph (c) of the Australian draft resolution, consisting of the words "because the replies show that it is not being carried out or that further action is required", was rejected by 10 votes to 6 with 1 abstention.

Sub-paragraph (d)

Sub-paragraph (d) of the Australian draft resolution was adopted by 13 votes to none with 4 abstentions, subject to replacement of the word "decisions" by the word "recommendations", as already agreed.

Sub-paragraph (e)

Mr. WALKER (Australia) stated that he accepted the Indian and Lebanese delegations' proposal to add the words "and the Secretariat", after the words "whereby the Council".

It was agreed that the words "its procedures" should be replaced by the words "the procedure", and the word "decisions" by the word "recommendations".

Sub-paragraph (e) of the Australian draft resolution, as amended, was adopted by 12 votes to none, with 3 abstentions.

Second United States Amendment (E/I393)

The United States proposal to add to the end of the Australian draft resolution an additional paragraph reading "and decides to transmit this resolution to the General Assembly for its information" was rejected by 8 votes to 5 with 3 abstentions.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) requested the President, before putting the amended Australian draft resolution to the vote, to give an interpretation of what he meant by an "ad hoc" committee.

The PRESIDENT stated that, under its rules of procedure, the Council would be able to take any action it wished at its tenth session on the basis of the report of the ad hoc committee and, if necessary, to reconstitute the committee in order to deal with other aspects of the work. So far as the Committee was concerned, however, it would cease to exist as soon as it had completed and submitted its report to the tenth session of the Council.

He then read out the Australian draft resolution as amended:

"Acting in pursuance of General Assembly resolution 119 (II) and

"Having noted the report of the Secretary-General and the replies of Governments contained in E/I325 and E/963 and Addenda,

"The Economic and Social Council

"Urges all Governments to reply fully and in good time to the questions submitted by the

La première partie de l'alinéa c) du projet de résolution de l'Australie — « d'indiquer, s'il y a lieu, toute résolution sur laquelle le Conseil pourra porter ultérieurement son attention » — est adoptée par 13 voix, sans opposition, avec 4 abstentions.

La deuxième partie de l'alinéa c) — « soit que les réponses reçues montrent que cette résolution n'a pas été mise en œuvre soit qu'elle nécessite des mesures plus complètes » — est rejetée par 10 voix contre 6, avec une abstention.

Alinéa d)

L'alinéa d) du projet de résolution de l'Australie est adopté par 13 voix, sans opposition, avec 4 abstentions, sous réserve de la substitution, précédemment décidée, du mot « recommandations » au mot « décisions ».

Alinéa e)

M. WALKER (Australie) déclare qu'il accepte la proposition des délégations de l'Inde et du Liban, tendant à ajouter les mots « et au Secrétariat » après les mots « qui permettraient au Conseil ».

Le Conseil décide de substituer aux mots « ses méthodes de travail » les mots « la méthode de travail » et de remplacer le mot « décisions » par le mot « recommandations ».

L'alinéa e) du projet de résolution de l'Australie, ainsi amendé, est adopté par 12 voix, sans opposition, avec 3 abstentions.

Deuxième amendement des Etats-Unis (E/I393)

La proposition des Etats-Unis tendant à ajouter à la fin du projet de résolution de l'Australie un paragraphe supplémentaire ainsi conçu : « et décide de transmettre la présente résolution à l'Assemblée générale pour information » est rejetée par 8 voix contre 5, avec 3 abstentions.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) prie le Président, avant de mettre aux voix le projet de résolution de l'Australie tel qu'il a été amendé, de préciser ce qu'il entend par comité « spécial ».

Le PRÉSIDENT déclare qu'aux termes du règlement intérieur, le Conseil est habilité à prendre au cours de sa dixième session, et en se fondant sur le rapport du comité spécial, toute décision qu'il juge opportune et, s'il y a lieu, à reconstituer ce comité pour qu'il examine d'autres aspects de la question. Le comité cessera toutefois d'exister dès qu'il aura achevé son rapport et l'aura soumis au Conseil lors de sa dixième session.

Le Président donne alors lecture complète du projet de résolution de l'Australie qui, compte tenu des amendements, est ainsi conçu :

« Agissant en exécution de la résolution 119 (II) de l'Assemblée générale, et

» Ayant pris acte du rapport du Secrétaire général et des réponses reçues des Gouvernements et contenues dans les documents E/I325 et E/963 et addenda,

» Le Conseil économique et social

» Demande instamment aux Gouvernements de répondre d'une façon complète et sans retard,

Secretary-General in accordance with the foregoing resolutions of the General Assembly and the Council, and

“Decides to establish an *ad hoc* Committee of nine members of the Council to sit between the ninth and tenth sessions to examine the replies received from Governments in document E/963 and Addenda and the report of the Secretary-General (E/1325) and to report to the Economic and Social Council at its tenth session, and in particular ;

“(a) to comment on the form of the replies received and to recommend methods of securing more useful replies in future by improving the procedure for collecting the information or in other ways ;

“(b) to indicate those resolutions on which no further reports will be required ;

“(c) to indicate, if appropriate, any resolution to which the Council might further direct its attention ;

“(d) to report generally on the question of the implementation of Council and Assembly recommendations and on the form and frequency of the Council's report to the General Assembly ;

“(e) to recommend, in the light of the foregoing examination, means whereby the Council and the Secretary-General can improve the procedure so that more effective action is taken as a result of Council and Assembly recommendations.”

The Australian draft resolution, thus amended, was adopted by 13 votes to 4.

The PRESIDENT said that he would nominate the members of the *ad hoc* committee as soon as possible. The New Zealand representative had raised the point that members of the Council who were elected to the committee might no longer be members of the Council after the next General Assembly. He (the President) understood that previously, in similar circumstances, the President of the Council had replaced members serving on committees who ceased to be members of the Council.

Miss SALT (United Kingdom) recalled that, at the previous meeting, the President had drawn attention to Council resolution 210 (VIII). Now that the Council had decided to set up a Committee to sit between the ninth and tenth sessions and to report to the tenth session, the time schedule raised certain difficulties, since the *ad hoc* committee might wish to meet in September, immediately before the closing date fixed for the Secretary-General's submission of a further questionnaire to Governments. She therefore proposed that that closing date be altered to 1 November, instead of 1 October as specified in Council resolution 210 (VIII).

Mr. STINEBOWER (United States of America) said that his delegation was in any case opposed

aux questions posées par le Secrétaire général, conformément aux dispositions des résolutions ci-dessus de l'Assemblée générale et du Conseil, et

» Décide de créer un Comité spécial composé de neuf membres du Conseil qui siégera entre les neuvième et dixième sessions, aux fins d'examiner les réponses reçues des Gouvernements et contenues dans les documents E/963 et addenda et dans le rapport du Secrétaire général (E/1325), et de faire rapport au Conseil économique et social, au cours de sa dixième session, et notamment :

» a) de présenter toutes observations utiles sur la forme des réponses reçues et de recommander l'adoption de méthodes permettant d'obtenir à l'avenir des réponses plus utiles, soit en améliorant la procédure utilisée pour recueillir les informations, soit de toute autre manière ;

» b) d'indiquer les résolutions qui ne nécessiteront pas l'élaboration de nouveaux rapports ;

» c) d'indiquer, s'il y a lieu, toute résolution sur laquelle le Conseil pourra porter ultérieurement son attention ;

» d) d'établir un rapport d'ensemble sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil et de l'Assemblée et sur la forme et la fréquence des rapports que le Conseil devra adresser à l'Assemblée générale ;

» e) de recommander, en tenant compte des conclusions de l'étude ci-dessus, les moyens qui permettraient au Conseil et au Secrétaire général d'améliorer la méthode de travail, de façon que les recommandations du Conseil et de l'Assemblée soient suivies de mesures plus efficaces.»

Le projet de résolution de l'Australie ainsi amendé est adopté par 13 voix contre 4.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il désignera aussitôt que possible les membres du comité spécial. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a posé la question de savoir si les membres du Conseil élus au comité pourraient rester membres du Conseil après la prochaine Assemblée générale. Le Président croit savoir que, précédemment, dans un cas analogue, le Président du Conseil a remplacé au sein des comités les membres qui cessaient d'être membres du Conseil.

M^{lle} SALT (Royaume-Uni) rappelle qu'au cours de la séance précédente, le Président a attiré l'attention du Conseil sur la résolution du Conseil 210 (VIII). Maintenant que le Conseil a décidé de créer un comité qui siégera entre les neuvième et dixième sessions et fera rapport à la dixième session, le calendrier des sessions soulève certaines difficultés, puisque le Comité spécial pourrait vouloir se réunir en septembre, immédiatement avant la date-limite assignée au Secrétaire général, pour l'envoi d'un nouveau questionnaire aux Gouvernements. M^{lle} Salt propose donc que la date-limite soit modifiée et fixée au 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} octobre, comme le prévoyait la résolution 210 (VIII) du Conseil.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation est de toute façon hostile à la

to the proposal, but it brought up again the question raised earlier that day by the United Kingdom representative as to the interpretation of one of the rules of procedure. The United Kingdom delegation had proceeded twice during that day on the assumption that the Council should make no hypothetical assumption about the outcome of the vote. The United States delegation believed that, if such an assumption were to prevail, it could only delay indefinitely conclusion of any of the Council's items of business. His delegation had strong reasons for opposing the United Kingdom proposal on other grounds, but at the moment he took his stand on the formal point of order

Miss SALT (United Kingdom) stated that her proposal had been made only in the desire to facilitate the Council's work. Since there were objections to it, she withdrew it.

19. Report of the International Civil Aviation Organization (E/1338, E/1338/Add.1 and E/1395)

The PRESIDENT drew attention to the report of the Economic Committee (E/1395) on the report of the International Civil Aviation Organization. The Committee had recommended the Council to take note of the report submitted by the International Civil Aviation Organization and to request the Secretary-General to transmit to that Organization the records of the discussion on the report which took place at the ninth session of the Council.

The draft resolution submitted by the Economic Committee in its report (E/1395) on the report of the International Civil Aviation Organization was adopted by 14 votes to none, with 2 abstentions.

20. Report of the International Telecommunication Union (E/1319 and E/1396)

The PRESIDENT drew attention to the parallel draft resolution submitted by the Economic Committee in its report (E/1396) on the report of the International Telecommunication Union.

The draft resolution submitted by the Economic Committee in its report (E/1396) on the report of the International Telecommunication Union was unanimously adopted.

21. Report of the Universal Postal Union (E/1323 and E/1397)

The PRESIDENT drew attention to the parallel resolution submitted by the Economic Committee in its report (E/1397) on the report of the Universal Postal Union.

The draft resolution submitted by the Economic Committee in its report (E/1397) on the report of the Universal Postal Union was unanimously adopted.

proposition. Toutefois, cette proposition soulève à nouveau la question déjà posée, aujourd'hui même, par le représentant du Royaume-Uni, et concernant l'interprétation d'un des articles du règlement intérieur du Conseil. La délégation du Royaume-Uni a, par deux fois au cours de la journée, posé en principe que le Conseil ne devrait tabler sur aucune hypothèse quant au résultat du scrutin. La délégation des Etats-Unis estime qu'en admettant un tel principe, l'on ne ferait que retarder indéfiniment la date à laquelle le Conseil pourra terminer l'examen de certains points de son ordre du jour. La délégation des Etats-Unis a par ailleurs de solides raisons de voter contre la proposition du Royaume-Uni, mais, pour le moment, elle n'invoque, pour justifier son attitude, que le point de procédure.

M^{lle} SALT (Royaume-Uni) déclare que sa proposition a été dictée par le seul désir de faciliter la tâche du Conseil. Mais, puisque cette proposition se heurte à certaines objections, elle la retire.

19. Rapport de l'Organisation internationale de l'aviation civile (E/1338, E/1338/Add.1 et E/1395)

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité économique (E/1395) relatif au rapport de l'Organisation internationale de l'aviation civile. Le Comité économique a recommandé au Conseil de prendre acte du rapport présenté par l'Organisation de l'aviation civile internationale, et d'inviter le Secrétaire général à transmettre à cette organisation le compte rendu des débats que le Conseil aura consacrés à ce rapport au cours de sa neuvième session.

Le projet de résolution présenté par le Comité économique dans son rapport (E/1395) sur le rapport de l'Organisation internationale de l'aviation civile est adopté par 14 voix, sans opposition, avec 2 abstentions.

20. Rapport de l'Union internationale des télécommunications (E/1319 et E/1396)

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le projet de résolution analogue présenté par le Comité économique dans son rapport (E/1396) relatif au rapport de l'Union internationale des télécommunications.

Le projet de résolution présenté par le Comité économique dans son rapport (E/1396) relatif au rapport de l'Union internationale des télécommunications est adopté à l'unanimité.

21. Rapport sur l'Union postale universelle (E/1323 et E/1397)

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le projet de résolution analogue présenté par le Comité économique dans son rapport (E/1397) sur le rapport de l'Union postale universelle.

Le projet de résolution présenté par le Comité économique dans son rapport (E/1397) sur le rapport de l'Union postale universelle est adopté à l'unanimité.

22. Availability of DDT insecticides for combating malaria in agricultural areas (E/1399)

The PRESIDENT read to the Council the draft resolution submitted by the Economic Committee in its report on the availability of DDT insecticides for combating malaria in agricultural areas (E/1399).

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) regretted that the amendments submitted by his delegation (E/AC.6/W.44) had not been adopted, but stated that he would nevertheless vote in favour of the draft resolution. On behalf of the Soviet Union delegation, however, he wished to place on record a reservation on that part of the resolution relating to tariffs and import restrictions, a question which his delegation regarded as falling solely within the jurisdiction of member States.

Miss LISSAC (France) said that, as she had already pointed out during the discussion in the Economic Committee, the French words "la libre entrée", in the last paragraph on page 2, were not a correct rendering of the English words "freer flow". It would be better to say "Recommande aux Gouvernements Membres de faciliter l'entrée dans les pays qui en ont besoin...".

It had been understood that the French translation would be altered before it came to the Council but that had not been done.

The PRESIDENT stated that he understood the necessary correction would be made.

Mr. P. C. CHANG (China) proposed that, since it was not only to secure economic benefits that efforts were made to control malaria, the words "and social" should be inserted after the word "economic" in sub-paragraph (a) of the preamble to the draft resolution.

Miss LISSAC (France) supported the amendment proposed by the representative of China.

The amendment proposed by the Chinese representative was adopted.

The draft resolution submitted by the Economic Committee in its report on the availability of DDT insecticides for combating malaria in agricultural areas (E/1399) was unanimously adopted as thus amended.

23. Annual report of the Economic Commission for Latin America (E/1330/Rev.1 and E/1330/Rev.1/Add.1)

The PRESIDENT drew attention to the resolutions adopted by the Commission at its second session, listed and reproduced in part II, section D 2 of the report (E/1330/Rev.1). The draft resolution submitted for consideration by the Council was reproduced in section D 3.

22. Possibilités de se procurer des insecticides du type DDT pour la lutte contre le paludisme dans les régions agricoles (E/1399)

Le PRÉSIDENT donne lecture au Conseil du projet de résolution présenté par le Comité économique dans son rapport sur les possibilités de se procurer des insecticides du type DDT pour la lutte contre le paludisme dans les régions agricoles (E/1399).

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) regrette que les amendements proposés par sa délégation (E/AC.6/W.44) n'aient pas été adoptés, mais il votera néanmoins en faveur du projet. Au nom de la délégation de l'Union soviétique, il désire toutefois faire figurer au procès-verbal une réserve quant à la partie de la résolution qui a trait aux tarifs douaniers et aux restrictions à l'importation car sa délégation estime que cette question relève exclusivement de la compétence de chacun des Etats Membres.

M^{lle} LISSAC (France) déclare que, comme elle l'a déjà fait remarquer au cours des débats du Comité économique, au dernier paragraphe de la page 2, l'expression française « la libre entrée » ne traduit pas exactement l'expression anglaise « freer flow ». Il serait préférable de dire « recommande aux Gouvernements Membres de faciliter l'entrée dans les pays qui en ont besoin... ».

Il avait été entendu que la traduction française serait modifiée avant d'être soumise au Conseil, mais elle ne l'a pas été.

Le PRÉSIDENT dit qu'il croyait savoir que le texte serait rectifié.

M. P. C. CHANG (Chine) propose que, les efforts déployés contre le paludisme n'ayant pas pour seuls buts des avantages d'ordre économique, on ajoute les mots « et sociaux » à la suite de l'adjectif « économiques » à l'alinéa a) du préambule du projet de résolution.

M^{lle} LISSAC (France) appuie l'amendement présenté par le représentant de la Chine.

L'amendement proposé par le représentant de la Chine est adopté.

Ainsi amendé, le projet de résolution présenté par le Comité économique dans son rapport sur les possibilités de se procurer des insecticides du type DDT pour la lutte contre le paludisme dans les régions agricoles (E/1399) est adopté à l'unanimité.

23. Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1330/Rev.1 et E/1330/Rev.1/Add.1)

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur les résolutions que la Commission a adoptées à sa deuxième session et qui sont énumérées et reproduites dans la deuxième partie, section D 2 du rapport (E/1330/Rev.1). Le projet de résolution soumis à l'examen du Conseil est reproduit dans la section D 3.

He opened the general discussion on the report of the Economic Commission for Latin America.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) urged that, in considering the report, the Council should consider the work of the secretariat as well as that done by the Commission at its second session and should endeavour to appraise the future programme of work.

For the secretariat, the first working-year of the Commission had been primarily devoted to organization. For understandable reasons connected with the difficulty of finding the right man at the salary offered, it had been impossible to appoint an executive secretary until ten full months after the Commission had begun work. The secretariat's work had suffered seriously, in consequence, from lack of direction and authority. Moreover, the Executive Secretary, even when appointed, had been unable to take any responsibility for the basic documents presented to the Commission, since they had been prepared before his appointment. There had also been a lack of foresight, and the necessary funds for the Commission's work had not always been forthcoming; at the last session the Executive Secretary had had to refer to lack of means. The Secretary-General must surely have been in a position to estimate, after the first session of the Commission, what sums would be needed to implement the programme then decided on.

The delay in appointing the Executive Secretary and the lack of funds had been the main reasons for the delay in submitting reports to the Commission. The *Economic Survey of Latin America*, presented in compliance with a resolution adopted at the first session, had been distributed only at the beginning of the second session. It had been the Commission's intention that the *Survey* should be the basis for concrete proposals and the elaboration of future policy. In view of the delay in its preparation, however, that had been impossible. Yet the *Survey* was so important a document that it might have been justifiable to postpone the second session of the Commission.

The Executive Secretary had been requested, by the resolution adopted at the first session,¹ to make a comprehensive economic survey of Latin America, in co-operation with the specialized agencies, with a view to meeting the needs of Latin American countries and indicating what steps were necessary to ensure economic collaboration between them, as had been done in the economic surveys of Europe. He had also been requested to study the trade relations of the Latin-American countries with one another and with other parts of the world, and the main characteristics of the economic structure of the Latin-American region. As the Chilean Minister of Trade and Economy had emphasized to the Commission, such a study would be the first step towards discovering what were the fundamental problems concerning Latin America. It was the first time that such a comprehensive survey of all branches of economic activity in Latin America had been attempted.

Le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine.

M. SANTA CRUZ (Chili) demande instamment que le Conseil, en examinant le rapport, étudie les travaux effectués par le secrétariat ainsi que par la Commission à sa deuxième session, et s'efforce aussi d'évaluer le programme des travaux à venir.

En ce qui concerne le secrétariat, la première année d'existence active de la Commission a été consacrée avant tout à des tâches d'organisation. Pour des raisons faciles à comprendre, qui avaient trait à la difficulté d'obtenir, moyennant le traitement offert, les services d'un homme compétent; il n'a été possible de désigner un secrétaire exécutif que dix mois pleins après que la Commission eut commencé ses travaux. Le travail du secrétariat a gravement souffert, par suite du manque de direction et d'autorité. De plus, le Secrétaire exécutif, une fois désigné, n'a pu assumer aucune responsabilité à l'égard des documents de base présentés à la Commission, puisqu'ils avaient été rédigés avant sa nomination. On a également manqué de prévoyance, et on n'a pas toujours disposé des fonds nécessaires aux travaux de la Commission; à la dernière session, le Secrétaire exécutif a dû faire état de l'insuffisance des moyens d'action. Le Secrétaire général était cependant certainement en mesure d'évaluer après la première session de la Commission, les sommes nécessaires à la mise en œuvre du programme qui fut alors établi.

La nomination tardive du Secrétaire exécutif et le manque de fonds constituent les principales raisons du retard apporté à la présentation des rapports à la Commission. L'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine*, présentée en exécution d'une résolution adoptée à la première session, n'a été distribuée qu'au début de la deuxième. La Commission aurait voulu que cette *Etude* servît de base à des propositions concrètes et à l'élaboration de la politique future. Mais, en raison du retard apporté à sa rédaction, cela s'est révélé impossible. Cette *Etude* est pourtant un document si important qu'il aurait peut-être été bon d'ajourner la deuxième session de la Commission.

La résolution adoptée à la première session¹ priait le Secrétaire exécutif d'effectuer une enquête sur l'ensemble de la situation économique de l'Amérique latine, en collaboration avec les institutions spécialisées, en vue de pourvoir aux besoins des pays de l'Amérique latine et d'indiquer les mesures nécessaires pour assurer leur collaboration économique, ainsi qu'on l'avait fait, dans le cas des pays d'Europe, au moyen d'études sur la situation économique de ce continent. Le Secrétaire exécutif était également chargé d'étudier les échanges commerciaux des pays d'Amérique latine entre eux ainsi qu'avec les autres parties du monde, et les caractères dominants de la structure économique de l'Amérique latine. Une étude de ce genre, comme le Ministre du Commerce et de l'Economie du Chili l'a souligné devant la Commission, constituerait le premier pas vers la connaissance des problèmes fondamentaux relatifs à l'Amérique latine. C'est la première fois que l'on ait entrepris une vaste enquête de ce genre portant sur toutes les branches de l'activité économique de l'Amérique latine.

¹ See document E/CN.12/59.

¹ Voir le document E/CN.12/59.

Indeed, given the difficulties with which the secretariat had been confronted, the *Survey* presented by the secretariat of the Commission was a very creditable achievement, provided it was considered merely as a beginning. It was not, however, entirely satisfactory. The information given was largely out of date, since the *Survey* was carried only up to 1947; moreover, it was mainly derived from secondary sources which were not always objective or scientific. It contained no attempt at the analysis requested in the resolution adopted at the first session. He recalled that Latin-American representatives to the seventh session of the Council had given an assurance that a study was being made of various important factors, such as foreign investments, in the economic structure of their region. He was bound to admit that that study had not yet been produced. Moreover, the *Survey* covered only a few years and could not thus present Latin America's problems in their cyclical aspect, which had never been properly studied. Finally, the *Survey* lacked balance in the structure of its various chapters, for want of a central guiding principle.

It was only because of the great importance he attached to the *Survey* that he stressed its shortcomings; they could be attributed to absence of guiding principles, such as only the Executive Secretary could lay down, to shortage of time and money and to lack of adequate information and documentation from the various countries of the region. Investigation and analysis of economic facts in Latin America was of the greatest importance as a necessary prerequisite for action.

Of the other studies submitted by the Secretariat, he would mention only the paper prepared by a distinguished Argentine economist on "The Economic Development of Latin America and its Principal Problems", (E/CN.12/89) which, though its conclusions might have been challenged, had been greeted as a serious and stimulating analysis, and a most important contribution.

To avoid duplication of discussion, he would speak of the problems of Latin America when the Council came to consider items 8 and 9 of its agenda. For the time being, he would state only that the studies made by the secretariat had borne out his delegation's constant contention that the unbalanced structure of the Latin-American countries' trade with the outside world rendered them peculiarly sensitive to each and every external fluctuation in export volumes and prices, a factor which might bring all progress to a standstill. For that reason industrialization was a necessity, since it was the only method of placing the continent's trade on a sound economic basis and raising the standard of living of its population. Moreover, the rates of capital formation and capital investment in Latin America were extremely low, and productivity was affected accordingly, thereby making even less resources available for investment. There was only one means of breaking that vicious circle — namely, initial foreign investment with a view to raising productivity and thus enlarging the scope for subsequent domestic investment.

Certes, étant donné les difficultés auxquelles le secrétariat a dû faire face, l'*Etude* présentée par le secrétariat de la Commission est fort honorable, à condition qu'on ne la considère que comme un début. Pourtant, elle n'est pas entièrement satisfaisante. Les renseignements qu'elle donne sont, dans une large mesure, périmés puisque l'enquête n'a été menée que jusqu'à 1947; de plus, ils sont en grande partie, de seconde main, et ne sont pas toujours objectifs ni scientifiques. L'analyse demandée dans la résolution adoptée à la première session n'y a pas été tentée. Le représentant du Chili rappelle que les représentants de l'Amérique latine à la septième session du Conseil avaient assuré celui-ci qu'une étude était entreprise sur divers aspects importants de la structure économique de leur région, notamment sur les investissements étrangers. Force lui est de reconnaître que cette étude n'a pas encore été présentée. En outre, l'*Etude* ne porte que sur quelques années et ne peut par suite éclairer les problèmes de l'Amérique latine sous leur aspect cyclique, qui n'a jamais été étudié de façon convenable. Enfin, en l'absence d'un grand principe directeur, la structure des divers chapitres de l'*Etude* manque d'équilibre.

Si M. Santa Cruz insiste sur les insuffisances de l'*Etude*, c'est parce qu'il attache à cette *Etude* une grande importance, ces insuffisances peuvent être attribuées à l'absence de principes directeurs que seul, le Secrétaire exécutif pourrait établir, au manque de temps et d'argent, et à la carence de renseignements et de documents pertinents fournis par les divers pays qui constituent la région. Il est indispensable qu'avant de prendre des décisions, on étudie et analyse les faits économiques en Amérique latine.

Parmi les autres études présentées par le Secrétariat, le représentant du Chili ne citera que le document rédigé par un excellent économiste argentin, sur «Le développement économique de l'Amérique latine et ses principaux problèmes» (E/CN.12/89); bien que les conclusions de ce document aient pu être contestées, on a reconnu qu'il constitue une analyse sérieuse et stimulante, et une contribution des plus importantes à l'étude de la question.

Pour éviter les répétitions, M. Santa Cruz parlera des problèmes de l'Amérique latine lorsque le Conseil abordera l'étude des points 8 et 9 de son ordre du jour. Pour le moment, il se contentera de déclarer que les études effectuées par le secrétariat ont corroboré la thèse constamment défendue par sa délégation, à savoir que la structure mal équilibrée des échanges des pays de l'Amérique latine avec le monde extérieur rend ces pays particulièrement sensibles à la moindre fluctuation externe du volume des exportations et du niveau des prix; et c'est là un fait qui risque de paralyser tout progrès. C'est pour cette raison qu'une industrialisation s'impose, car c'est seulement par ce moyen que l'on pourra établir le commerce du continent sur une base économiquement saine et élever le niveau de vie de sa population. De plus, le taux de la formation du capital et des investissements étant, en Amérique latine, extrêmement bas, la productivité s'en ressent, ce qui restreint les ressources disponibles en vue d'investissements. Il n'y a qu'un moyen de sortir de ce cercle vicieux, c'est d'avoir recours pour commencer à des investissements étrangers, en vue d'élever la productivité et de permettre ainsi l'investissement ultérieur de capitaux nationaux plus considérables.

In accordance with the instructions of the Commission, and ultimately of the Council, a report had also been submitted by a joint working party of the Commission and the Food and Agriculture Organization (E/CN.12/83) on the possibilities of agricultural development and increasing the supply of foodstuffs. The report had stressed the inadequacy of capital and agricultural credits, the low level of technical knowledge possessed by farmers and growers, the need for mechanization and increased use of fertilizers, and the shortage of agricultural workers. It had also emphasized the out-of-date arrangements governing trade in agricultural products, the high freight rates, and the instability of prices. The joint working party had submitted a number of recommendations to the Commission, all — in his opinion — of considerable value, and they had been taken as a basis for the resolutions adopted. The collaboration of the Food and Agriculture Organization extended also to forestry and forest products, a field of great importance to the Commission and one on which the most complete study so far made for Latin America had been prepared for the Commission.

At its first session, the Commission had requested the International Monetary Fund to study the practicability and desirability of establishing, as a transitional measure, machinery for the multilateral clearing of international payments among the countries of Latin America as well as between them and the countries of the rest of the world.¹ The Fund had submitted an excellent and exhaustive report,² from which it could be concluded that, under present circumstances, there was a very limited field for special arrangements for the general multilateral clearing of international payments, and that the cost and effort which such machinery would require would not be justified, in view of the limited benefits expected to result. The Commission had therefore requested the Fund to study the possibility of arrangements for partial multilateral compensation.³

He then turned to the decisions taken at the second session of the Commission.

First, the Commission had requested the Executive Secretary to prepare an annual economic survey⁴ with special emphasis on the need to analyse the economic situation in Latin America and the reasons for that situation, thereby making it possible to avoid in future the shortcomings of the first economic survey of Latin America. As a new development, it was suggested that the survey should include a special analysis of labour problems. Since in the coming year circumstances would be more favourable for an adequate economic survey of Latin America, the Government of Chile hoped that in 1950 the Commission would be presented with a survey de-

Conformément aux instructions de la Commission, et, en dernier lieu, du Conseil, un rapport a également été soumis par un groupe mixte de travail, constitué par la Commission et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (E/CN.12/83) pour étudier les possibilités de développer l'agriculture et d'accroître les quantités de denrées alimentaires disponibles. Ce rapport a fait ressortir l'insuffisance des capitaux et des crédits accordés à l'agriculture, le faible niveau des connaissances techniques des cultivateurs et des producteurs, la nécessité d'utiliser plus de machines et d'engrais chimiques, ainsi que la pénurie d'ouvriers agricoles. Il a également souligné le caractère périmé des arrangements qui régissent le commerce des produits agricoles, le coût élevé des transports et l'instabilité des prix. Le groupe mixte de travail a présenté à la Commission un certain nombre de recommandations, que M. Santa Cruz considère toutes comme ayant une grande valeur et qui ont servi à établir les résolutions adoptées par la Commission. La collaboration de l'Organisation pour l'alimentation et de la Commission s'est également étendue au domaine de la sylviculture et des produits forestiers qui présente une grande importance pour la Commission et auquel l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a consacré, à l'intention de la Commission, l'étude la plus complète que l'on ait encore faite sur la question telle qu'elle se pose en Amérique latine.

A sa première session, la Commission avait invité le Fonds monétaire international à étudier la possibilité matérielle et l'opportunité d'établir, à titre de mesure transitoire, un système de compensation multilatérale de paiements internationaux tant entre les pays d'Amérique latine qu'entre eux et les autres pays du monde¹. Le Fonds a présenté un rapport excellent et complet², d'où il ressort que, dans l'état actuel des choses, les possibilités d'arrangements spéciaux en vue d'une compensation multilatérale générale des paiements internationaux, sont extrêmement restreintes, et que d'autre part, les dépenses et les efforts que nécessiterait un tel système ne se justifieraient pas, vu les avantages limités que l'on peut espérer en tirer. Aussi la Commission a-t-elle invité le Fonds à voir s'il serait possible d'arriver à des accords partiels de compensation multilatérale³.

M. Santa Cruz parle ensuite des décisions prises à la deuxième session de la Commission.

Tout d'abord, la Commission a invité le Secrétaire exécutif à faire chaque année une étude de la situation économique⁴, elle a particulièrement insisté sur la nécessité d'analyser la situation économique de l'Amérique latine et les raisons de cette situation, de façon à éviter à l'avenir les faiblesses de la première étude sur la situation économique de l'Amérique latine. Elle a suggéré d'y inclure désormais une analyse des problèmes relatifs à la main-d'œuvre. L'année prochaine les circonstances seront plus favorables à une enquête économique sérieuse sur l'Amérique latine; aussi le Gouvernement du Chili espère-t-il qu'en 1950 il sera possible de présenter à la Commission une

¹ See document E/CN.12/72.

² See document E/CN.12/87.

³ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolution 3 B.

⁴ *Ibid.*, resolution 1.

¹ Voir le document E/CN.12/72.

² Voir le document E/CN.12 87.

³ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 2, résolution 3 B.

⁴ *Ibid.*, résolution 1.

servant autant de louanges qu'il avait été accordé à la *Economic Survey of Europe in 1948*.

La Commission avait pris acte de la résolution 179 (VIII) du Conseil sur le développement économique des pays insuffisamment développés, et elle avait invité le Secrétaire exécutif à continuer à accorder une attention particulière à ce problème et à l'inscrire à l'ordre du jour des sessions ultérieures¹. La Commission a exposé deux faits que M. Santa Cruz croit essentiels : « L'élévation du faible niveau de la vie actuel de la majorité de la population de l'Amérique latine, la stabilité sociale et politique des pays qui la composent et le renforcement de la démocratie sur le continent dépendent dans une grande mesure de la transformation de la structure économique de ces pays, du développement et de la diversification de leurs économies », et « il faut encourager la formation de capitaux à l'intérieur de chaque pays, et aussi suppléer, grâce à des investissements étrangers, à l'insuffisance de l'épargne qui est le trait caractéristique de la plupart des pays latino-américains, en utilisant ces capitaux de façon à porter au maximum la productivité et par conséquent le revenu national de ces pays »¹. La Commission a également proclamé la nécessité de protéger l'économie des pays de l'Amérique latine contre les fluctuations cycliques externes et a prié son Secrétaire exécutif de « poursuivre la préparation d'études analytiques et interprétatives sur le développement économique de l'Amérique latine, en prêtant une attention particulière aux problèmes du développement économique général des pays de cette région, y compris le rôle que l'industrialisation doit jouer à cet égard, et d'entreprendre l'étude des fluctuations cycliques en Amérique latine et de leur nature »¹. De plus, la Commission a demandé au Secrétaire exécutif de faire « une étude pays par pays, des conditions juridiques, économiques et financières qui régissent en Amérique latine le placement de capitaux étrangers, publics et privés » ; cette étude devra porter sur les « dispositions appropriées d'ordre législatif, administratif et juridique et citer quelques exemples tirés de l'Histoire »². La Commission a également accordé au problème de l'assistance technique l'attention qu'il mérite. L'orateur ne veut pas aborder cette question aujourd'hui mais il l'examinera lorsque le Conseil en arrivera au point 9 de l'ordre du jour. Pour le moment, il se contente de souligner que les résolutions de la Commission qui ont trait à l'assistance technique sont conformes aux décisions correspondantes de l'Assemblée générale et du Conseil, et qu'elles sont rédigées de manière à faciliter la mise en œuvre de ces décisions dans un proche avenir.

One of the problems to which the Commission had paid greatest attention at its second session was that of foreign trade and international payments. The economies of Latin-American countries, which were of the "open" type, were dependent upon the situation abroad and thus particularly sensitive to world economic changes. Their dependence on foreign trade was their greatest weakness. The destruction of the pre-war pattern

étude économique digne d'éloges comparables à ceux qu'a reçus l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1948*.

La Commission a pris acte de la résolution 179 (VIII) du Conseil relative au développement économique des pays insuffisamment développés, et elle a invité le Secrétaire exécutif à continuer à accorder une attention particulière à ce problème et à l'inscrire à l'ordre du jour des sessions ultérieures¹. La Commission a exposé deux faits que M. Santa Cruz croit essentiels : « L'élévation du faible niveau de la vie actuel de la majorité de la population de l'Amérique latine, la stabilité sociale et politique des pays qui la composent et le renforcement de la démocratie sur le continent dépendent dans une grande mesure de la transformation de la structure économique de ces pays, du développement et de la diversification de leurs économies », et « il faut encourager la formation de capitaux à l'intérieur de chaque pays, et aussi suppléer, grâce à des investissements étrangers, à l'insuffisance de l'épargne qui est le trait caractéristique de la plupart des pays latino-américains, en utilisant ces capitaux de façon à porter au maximum la productivité et par conséquent le revenu national de ces pays »¹. La Commission a également proclamé la nécessité de protéger l'économie des pays de l'Amérique latine contre les fluctuations cycliques externes et a prié son Secrétaire exécutif de « poursuivre la préparation d'études analytiques et interprétatives sur le développement économique de l'Amérique latine, en prêtant une attention particulière aux problèmes du développement économique général des pays de cette région, y compris le rôle que l'industrialisation doit jouer à cet égard, et d'entreprendre l'étude des fluctuations cycliques en Amérique latine et de leur nature »¹. De plus, la Commission a demandé au Secrétaire exécutif de faire « une étude pays par pays, des conditions juridiques, économiques et financières qui régissent en Amérique latine le placement de capitaux étrangers, publics et privés » ; cette étude devra porter sur les « dispositions appropriées d'ordre législatif, administratif et juridique et citer quelques exemples tirés de l'Histoire »². La Commission a également accordé au problème de l'assistance technique l'attention qu'il mérite. L'orateur ne veut pas aborder cette question aujourd'hui mais il l'examinera lorsque le Conseil en arrivera au point 9 de l'ordre du jour. Pour le moment, il se contente de souligner que les résolutions de la Commission qui ont trait à l'assistance technique sont conformes aux décisions correspondantes de l'Assemblée générale et du Conseil, et qu'elles sont rédigées de manière à faciliter la mise en œuvre de ces décisions dans un proche avenir.

L'un des problèmes auxquels la Commission a accordé la plus grande attention, à sa deuxième session, est celui du commerce extérieur et des paiements internationaux. L'économie des pays de l'Amérique latine, qui est du type « ouvert », dépend de la situation extérieure et est de ce fait particulièrement sensible aux changements économiques mondiaux. Leur état de dépendance à l'égard du commerce extérieur constitue leur

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolution 2.

² *Ibid.*, résolution 4.

¹ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 2, résolution 2.

² *Ibid.*, résolution 4.

of world trade had had a profound effect in Latin America. It was not likely that that pattern would be re-formed, since the world had changed radically since the war. The economic recovery of Europe had made possible a resumption of trade between Europe and Latin America, but it had been limited and slow. Since European countries lacked dollars, Latin-American countries had been compelled to make bilateral agreements with them, and under such agreements they sometimes had to accept goods which were too expensive and did not meet their real needs. During the war everyone had felt that multilateral trade should be one of the bases of peace. That principle was incorporated in the Bretton Woods Agreement, to which nearly all the countries of Latin America had been parties. There was clearly a contradiction between the terms of that agreement, designed to remove restrictions on international trade, and the present trend toward bilateral agreements. The dollar scarcity was leading to a deterioration in the balance-of-payments situation, largely because of changes in world prices. Experience had shown that the ratio between the prices of raw materials and food, which formed by far the greater part of the exports of Latin-American countries, and the prices of manufactured goods, had moved steadily to the disadvantage of Latin America. During the last ten years it had been possible only to obtain for a given amount of raw materials and food 63.5 per cent of the amount of manufactured goods obtainable fifty years ago. That situation had caused great concern to all Latin-American Governments. The Executive Secretary had thought that an attempt should be made to solve this grave problem by setting up a standing committee on foreign trade. The views of the Executive Secretary on that subject were contained in document E/CN.12/85. The Commission, however, had thought that it would be premature to set up such a committee so long as it was impossible — as it still was — to eliminate the fundamental causes of the lack of balance; almost all those causes arose out of developments in other areas of the world. The Government of Chile did not think it appropriate to create any new organ unless it could serve some useful purpose. The Commission had instructed the Executive Secretary to study specially : (1) the composition and direction of the foreign trade of Latin-American countries, taking into account the relationship between foreign trade and economic development plans ; (2) prices of imports and exports ; (3) the co-ordination of those studies with studies carried out by other organs of the United Nations, especially the Economic Commission for Europe ; (4) expansion of foreign trade with special attention to factors affecting development of inter-American trade ; and (5) the restrictive trade measures then in force and the methods in use for the settlement of balances. The Commission had authorized the Executive Secretary to call informal meetings of experts, to be nominated by Governments, to study those problems when the Secretariat's trade studies had reached a sufficiently advanced stage. Any recommendations which those experts might make would be examined at the third session of the Commission.¹

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolution 3 A.

plus grande faiblesse. La destruction du système commercial mondial d'avant guerre a eu de profondes répercussions en Amérique latine. Il n'est guère vraisemblable que l'on voie se reconstituer ce système, car le monde a subi depuis la guerre des transformations radicales. Le relèvement économique de l'Europe a permis la reprise des échanges entre l'Europe et l'Amérique latine, mais cette reprise a été limitée et lente. Les pays d'Europe manquant de dollars, ceux de l'Amérique latine ont été forcés de conclure avec eux des accords bilatéraux aux termes desquels les pays de l'Amérique latine ont quelquefois dû accepter des marchandises trop chères et dont ils n'avaient pas vraiment besoin. Pendant la guerre, tous estimaient que le commerce multilatéral devrait être l'une des bases de la paix. Ce principe figure dans les accords de Bretton Woods, auxquels ont adhéré presque tous les pays d'Amérique latine. Il y a de toute évidence contradiction entre les termes de cet accord, qui vise à lever les restrictions qui gênent le commerce international, et la tendance actuelle aux accords bilatéraux. La pénurie de dollars conduit à une aggravation de la situation de la balance des paiements, en raison surtout du changement des cours pratiqués sur le marché mondial. L'expérience montre que le rapport existant entre les cours des matières premières et des denrées alimentaires qui constituent le gros des exportations des pays de l'Amérique latine et ceux des produits manufacturés n'a cessé de se modifier au détriment de l'Amérique latine. Au cours des dix dernières années, pour une quantité donnée de matières premières et de denrées alimentaires, on ne pouvait plus obtenir que 63,5 % de la quantité de produits manufacturés qu'on pouvait obtenir il y a cinquante ans. Une telle situation a causé de graves préoccupations à tous les Gouvernements de l'Amérique latine. Le Secrétaire exécutif a pensé qu'il fallait essayer de résoudre ce grave problème en créant un comité permanent chargé du commerce extérieur. Les opinions du Secrétaire exécutif sur la question sont exposées dans le document E/CN.12/85. Toutefois, la Commission a estimé qu'il serait prématuré de créer un tel comité tant qu'il est impossible, comme c'est encore le cas, d'éliminer les causes fondamentales de déséquilibre ; presque toutes ces causes résultent elles-mêmes de faits qui se produisent dans d'autres régions du monde. Le Gouvernement du Chili ne pense pas qu'il y ait lieu de créer un nouvel organe, s'il ne peut pas faire œuvre vraiment utile. La Commission a chargé le Secrétaire exécutif d'étudier particulièrement : 1) la composition et la direction des échanges entre les pays de l'Amérique latine et l'étranger en tenant compte de la relation existant entre le commerce extérieur et les plans de développement économique ; 2) les prix des importations et des exportations ; 3) la coordination de ces études avec celles que poursuivent d'autres organes des Nations Unies, notamment la Commission économique pour l'Europe ; 4) le développement du commerce extérieur, en prêtant une attention particulière aux facteurs qui influent sur le développement du commerce intra-américain ; et 5) les pratiques commerciales restrictives en vigueur ainsi que les méthodes auxquelles on a recours pour liquider les soldes qui apparaîtraient dans les comptes. La Commission a autorisé le Secrétaire exécutif à provoquer de petites réunions d'experts qui seront désignés par les Gouvernements et

The conclusion to the report of the International Monetary Fund on multilateral clearing of international payments was that, although greater flexibility was desirable in the system of international payments, both among Latin-American countries themselves and between them and the rest of the world, under existing circumstances there was very little room for special international payment arrangements and that the cost of the machinery which would be necessary to carry out the provisions of such arrangements would be too high to make them worth while. The Government of Chile agreed with the International Monetary Fund. The Commission hoped that, instead of examining the question of such special arrangements, the possibility of partial multilateral clearing agreements would be explored, and it had requested the International Monetary Fund, which had always collaborated most effectively with the Commission, to make a preliminary study of that possibility, jointly with the Executive Secretary.¹

The Commission considered that it would be very useful to lay down principles for the development of agriculture in Latin America. On the basis of its firm opinion that "the industrialization of Latin America is not incompatible with the development of agricultural production but is a necessary factor for its full development", the Commission had decided "to establish as a guiding principle... that any study dealing with the possibilities and needs of agricultural development in Latin America should take into account, as a basic factor, the close interdependence between agricultural and industrial development"; it also considered that one of the primary requirements for achieving increased agricultural productivity was "the supply to farmers, at prices and on conditions accessible to them, of agricultural machinery, equipment and accessories adequate for the needs of Latin America".² Aware of the fact that studies of agriculture in Latin America made so far were not sufficient, the Commission had requested the Executive Secretary to consult the Director-General of the Food and Agriculture Organization on "the establishment by the two organizations of a joint study group for the purpose... of submitting to the next session of ECLA and to the Council of FAO more comprehensive reports" on various matters connected with agricultural development "bearing in mind the availability of resources in each country for financing" agricultural development.³ With a view to bringing about as soon as possible an increase in agricultural production, an improvement in livestock, fisheries and the conservation of natural resources, the Commission had invited Governments to :

chargés d'étudier ces problèmes lorsque les études sur le commerce entreprises par le secrétariat seront suffisamment avancées. Les recommandations que pourront faire ces experts seront examinées par la Commission à sa troisième session¹.

Le rapport du Fonds monétaire international sur la composition multilatérale des paiements internationaux signalait, en conclusion, que dans les circonstances actuelles, bien qu'une plus grande souplesse soit souhaitable dans le système des paiements internationaux, tant entre les pays de l'Amérique latine qu'entre eux et le reste du monde, les arrangements particuliers en matière de paiements internationaux ne sont guère possibles et que les dépenses qu'entraînerait le mécanisme nécessaire pour assurer l'application de tels accords seraient trop élevées pour qu'il vaille la peine de les conclure. Le Gouvernement du Chili partage l'avis du Fonds monétaire international. La Commission espère qu'au lieu d'examiner la question d'arrangements spéciaux de ce genre, on étudiera la possibilité d'accords partiels de compensation multilatérale, et elle a prié le Fonds monétaire international, qui a toujours collaboré très efficacement avec elle, de procéder, en coopération avec le Secrétaire exécutif², à une étude préliminaire des possibilités de ce genre.

La Commission estime qu'il serait fort utile de fixer les principes du développement de l'agriculture en Amérique latine. Elle est fermement convaincue que « l'industrialisation de l'Amérique latine n'est pas incompatible avec le développement de la production agricole mais qu'elle est au contraire indispensable à son développement complet », et c'est pourquoi elle a décidé « de prendre comme principe directeur... que toute étude relative aux possibilités de développement agricole de l'Amérique latine et aux conditions préalables d'un tel développement doit tenir compte essentiellement de l'étroite interdépendance du développement agricole et du développement industriel »; elle a également affirmé que toute augmentation de la productivité agricole exige « la fourniture à des prix et à des conditions qui les mettent à la portée des cultivateurs, de machines, d'accessoires et de matériel agricoles en quantité suffisante pour couvrir les besoins de l'Amérique latine »³. La Commission a mesuré l'insuffisance des études consacrées jusqu'ici à l'agriculture en Amérique latine, et a prié le Secrétaire exécutif de se concerter avec le Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture au sujet de « la création par les deux organisations d'un groupe d'étude mixte chargé de soumettre à la CEAL, au cours de sa prochaine session et au conseil de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des rapports plus complets sur les diverses questions relatives au développement agricole » en tenant compte des ressources dont chaque pays dispose pour financer son développement agricole⁴. Afin de parvenir aussitôt que possible à accroître la production agricole et à améliorer la situation à l'égard du cheptel, des pêcheries, et de la préservation des ressources naturelles, la Commission a invité les différents Gouvernements à :

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolution 3 B.

² *Ibid.*, resolution 5 B.

³ *Ibid.*, resolution 5 A.

¹ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 2, résolution 3 A.

² *Ibid.*, résolution 3 B.

³ *Ibid.*, résolution 5 B.

⁴ *Ibid.*, résolution 5 A.

(1) encourage an increase in the production and use of better grains and seeds in sufficient quantities ;

(2) promote the improvement of livestock and livestock-feeding methods ;

(3) promote the control of animal and plant diseases ;

(4) co-ordinate agricultural mechanization through public and private organizations, train the necessary personnel and facilitate the acquisition of agricultural equipment by co-operative groups of small farmers ;

(5) facilitate and stimulate the use of fertilizers ;

(6) encourage adequate use of insecticides and fungicides ; and

(7) consider carefully the problem of storing agricultural products so as to prevent deterioration.¹

The Commission had made other recommendations about improving fisheries, providing credits for agriculture, agricultural training and co-ordinating communications, etc. The exchange of experience in all those matters between the different countries of Latin America would without doubt be of the greatest importance. The Commission had also considered the living conditions of rural populations and recommended member Governments to "encourage the improvement of standards of health in rural areas", particularly those subject to endemic diseases.² On the basis of the excellent preparatory work done by its secretariat and the Food and Agriculture Organization, the Commission planned a vast programme of action in the field of agriculture, and had made recommendations which should contribute considerably to an improvement in agricultural and fisheries production.

The delegations of France, the Netherlands and the United Kingdom had proposed a draft resolution on immigration which the Commission had adopted.³ The Commission, expressing appreciation of the preparatory work done by the Secretariat, had called to the attention of Latin-American Governments the desirability of encouraging immigration from Europe by means of practical measures, and had asked the Executive Secretary to proceed with the task which he had been given at the first session of the Commission. The resolution was prompted by the fact that there was a surplus of manpower in some European countries while skilled manpower was needed for the economic development of Latin America. Some time ago a similar resolution to that presented by the representatives of European countries on the Commission had been presented by Latin-American countries at the General Assembly, but had been strongly opposed by the representatives of all the countries of Europe, both Eastern and Western.⁴ He was extremely glad that facts and realities had

1° encourager le développement de la production et l'emploi de graines et de semences de meilleure qualité et en quantité suffisante ;

2° favoriser l'amélioration du cheptel et des méthodes d'alimentation du bétail ;

3° favoriser la lutte contre les maladies des animaux et des plantes ;

4° coordonner la mécanisation de l'agriculture par l'intermédiaire d'organisations publiques et privées, former le personnel nécessaire et faciliter l'acquisition de matériel agricole par des groupements coopératifs de petits cultivateurs ;

5° faciliter et encourager l'emploi d'engrais chimiques ;

6° encourager un emploi suffisant des insecticides, des fongicides ; et

7° étudier attentivement le problème de l'entrepôtage des produits agricoles dans des conditions qui en assurent la bonne conservation¹.

La Commission a présenté d'autres recommandations relatives à l'amélioration des pêcheries, à l'octroi de crédits à l'agriculture, à la formation du personnel agricole, à la coordination des communications et à d'autres questions analogues. Il sera sans aucun doute de la plus grande importance que les différents pays de l'Amérique latine se communiquent les résultats de leur expérience dans tous ces domaines. La Commission a examiné aussi les conditions de vie des populations rurales, et recommande aux Gouvernements Membres d'«encourager l'amélioration des conditions sanitaires dans les régions agricoles», en particulier dans celles où sévissent des maladies endémiques². La Commission, prenant pour base l'excellent travail préparatoire accompli par son secrétariat et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, a établi un vaste programme d'action dans le domaine agricole, et fait des recommandations qui devraient contribuer notablement à améliorer la production agricole et celle des pêcheries.

Les délégations de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont présenté un projet de résolution relatif à l'émigration que la Commission a adopté³. La Commission, en exprimant sa gratitude au secrétariat pour le travail préparatoire qu'il a accompli, a attiré l'attention des représentants des Gouvernements de l'Amérique latine sur l'intérêt qu'il y aurait à encourager, par des mesures pratiques, l'immigration d'Européens, et à demandé au Secrétaire exécutif de poursuivre la tâche que la Commission lui a confiée au cours de sa première session. La résolution se fonde sur l'existence d'un excédent de main-d'œuvre dans certains pays d'Europe, alors que l'Amérique latine a besoin de main-d'œuvre spécialisée pour son développement économique. Il y a quelque temps, une résolution analogue à celle qu'ont proposée les délégués des pays européens à la Commission a été présentée à l'Assemblée générale par les pays de l'Amérique latine, mais elle s'est heurtée à l'opposition vigoureuse des représentants de tous les pays d'Europe, tant orientale qu'occidentale⁴. L'orateur se félicite

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolutions 5 C and 5 D.

² *Ibid.*, resolution 5 E.

³ *Ibid.*, resolution 7.

⁴ See document A/C.2/127.

¹ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 2, résolutions 5 C et 5 D.

² *Ibid.*, résolution 5 E.

³ *Ibid.*, résolution 7.

⁴ Voir le document A/C.2/127.

caused European Governments to change their opinions. The problem of immigration, like that of foreign trade, afforded an excellent opportunity for useful co-operation and co-ordinated action by the Economic Commissions for Europe and Latin America. Lack of adequate documentation had prevented the Commission from studying sufficiently the transport problems of Latin America. He intended to return to those problems when the Council came to consider the report of the Transport and Communications Commission.

The Commission had carefully examined the question of co-operation with the Inter-American Economic and Social Council. All members of the Commission and the Inter-American Economic and Social Council were convinced that such co-operation was indispensable. The Commission took note with satisfaction of the arrangements made by the Executive Secretaries of the two Organizations.¹

The Commission had collaborated closely, both before and during its second session, with the specialized agencies of the United Nations, in particular with the Food and Agriculture Organization, the International Monetary Fund, the International Labour Organization, the International Bank for Reconstruction and Development and the World Health Organization. Two non-governmental organizations had greatly assisted the Commission at Havana — namely, the American Federation of Labor and the National Association of Manufacturers.

The Commission had tackled most of the fundamental economic problems of Latin America, and in particular those urgent problems which sprang from repercussions of world developments. It had worked realistically and had not been too ambitious, since it was aware of the enormous difficulties caused by the lack of sufficient information. It had been careful to not lose sight, in a mass of detail, of the general requirements of the region and of the fact that the problems of one part of that area were not necessarily the same as those of another part. Every single decision made by the Commission at its second session had been unanimous.

He had criticized the work of the secretariat in a wholly helpful spirit and was certain that the faults which had appeared in its work in the past would disappear in the near future. He knew that the secretariat of the Commission had been so organized that it could properly perform its research and administrative duties. He was sure that the Assistant Secretary-General in charge of Economic Affairs, who had always listened carefully to the advice of Governments regarding bodies under his control, would do his best to improve the services rendered by the secretariat of the Commission. The Council itself had a considerable responsibility for the improvement of those services. It had been brought to its notice that the funds provided were insufficient. The Commission wished to urge that the Council recommend the General Assembly to provide the additional funds needed

vivement de ce que l'examen des faits et des réalités ait amené les Gouvernements européens à changer d'avis. Le problème de l'émigration fournit à la Commission économique pour l'Europe et à la Commission économique pour l'Amérique latine une excellente occasion de collaboration fructueuse et d'action coordonnée. Faute d'une documentation adéquate, la Commission n'a pu étudier suffisamment les problèmes de transport de l'Amérique latine. M. Santa Cruz a l'intention de revenir sur ces problèmes lorsque le Conseil abordera l'examen du rapport de la Commission des transports et communications.

La Commission a examiné attentivement la question de la collaboration avec le Conseil économique et social interaméricain. Tous les membres de la Commission et du Conseil économique et social interaméricain sont convaincus de la nécessité d'une telle collaboration. La Commission prend acte avec satisfaction des accords conclus par les Secrétaires exécutifs des deux organisations¹.

Elle a étroitement collaboré, tant avant que pendant sa seconde session, avec les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds monétaire international, l'Organisation internationale du travail, la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Organisation mondiale de la santé. Deux organisations non gouvernementales, la Fédération américaine du travail et la *National Association of Manufacturers*, ont considérablement aidé la Commission à La Havane.

La Commission s'est attaquée à la plupart des problèmes économiques fondamentaux de l'Amérique latine, et notamment aux problèmes urgents qui résultent des répercussions d'événements mondiaux. Elle a travaillé dans un esprit réaliste et sans excès d'ambition, consciente qu'elle est des immenses difficultés que cause l'insuffisance des éléments d'information. Elle s'est attachée à ne pas perdre de vue, dans la masse des détails, les besoins généraux essentiels de la région, ni le fait que les problèmes qui se posent à une partie de cette région ne sont pas nécessairement les mêmes que pour une autre partie. Toutes les décisions prises par la Commission au cours de sa deuxième session ont été prises à l'unanimité.

C'est dans un esprit entièrement constructif que l'orateur a critiqué le travail du Secrétariat, et il est certain que les défauts que l'on y a trouvés dans le passé ne tarderont pas à disparaître. Il sait que le secrétariat de la Commission a été organisé de manière à lui permettre de mener à bien ses travaux de recherches et ses tâches administratives. Il est sûr que le Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques, qui a toujours tenu scrupuleusement compte des avis exprimés par les gouvernements au sujet des organismes qui dépendent de lui, fera de son mieux pour améliorer les services que rend le secrétariat de la Commission. Mais c'est au Conseil lui-même qu'il incombe, dans une grande mesure, d'améliorer ces services. On lui a signalé que les crédits étaient insuffisants. La Commission adresse un pressant appel au Conseil pour qu'il recommande à l'Assemblée

¹ See document E/1330/Rev. I, part II, section D 2, resolution 10.

¹ Voir le document E/1330/Rev. I, deuxième partie, section D 2, résolution 10.

for carrying out the tasks which the Commission had undertaken. The request for funds was extremely modest and reasonable. The Commission had used a miser's care in making its requests. It had refrained from setting up a single committee composed of governmental representatives, because it had not wished to incur any expenditure which was not absolutely essential. But the research work which was required should not be put off in order to save a few thousand dollars. He did not expect that there would be any opposition to the request for sufficient funds, since the representatives of France, the United Kingdom and the United States of America, as well as those of Latin-American countries, had supported the Commission's resolution requesting that the funds it needed be made available to it.¹

The Executive Secretary had presented a list of items which he considered should be afforded priority and his list had been accepted by the Commission. Priority had been given to those items connected with the problems of foreign trade, the annual economic survey, and cyclical economic fluctuations in Latin America. He believed that it was realistic to accord priority to those items. The Government of Chile believed that the success of the work of the Commission, and of all other United Nations activities, was dependent on the co-operation of the Governments concerned. The Government of Chile had offered the Commission full co-operation, even at some sacrifice; he hoped that other Member Governments would also give it full support, particularly the Governments of the United States of America and the three European member countries which could give the young republics of Latin America the benefit of their experience. He was certain that Latin-American Governments would enthusiastically support the Commission, since it was in their interests to do so. The economic and social development of each country of Latin America would be restricted unless it formed part of a combined plan for transforming the whole economic structure of the region, with due consideration for the interests of the peoples of all the five continents.

Mr. Moscoso (Brazil) said that his delegation considered the report of the Economic Commission for Latin America one of the most important items on the Council's agenda. The report showed that, while the results of the Commission's initial activities were still modest, its scope would be greatly expanded in the near future. The programme of work contemplated by the Commission affected an immense area, populated by 130 million people, with one of the lowest living standards in the world. Industrialization, which should increase the productivity of those peoples, was meeting with great difficulties, due chiefly to the dollar shortage; and the development of agricultural productivity depended largely on industrial development, which was very slow.

He noted that in approving, at the second session, the work of the Executive Secretary, delegations

générale d'accorder les crédits supplémentaires nécessaires pour permettre l'exécution des travaux que la Commission a entrepris. La demande de crédit est extrêmement modeste et raisonnable. La Commission a fait preuve, dans l'établissement de sa demande, d'une véritable avarice. Elle s'est abstenue de créer le moindre comité de représentants gouvernementaux, parce qu'elle n'a pas voulu engager la moindre dépense qui ne fût pas indispensable. Mais il ne faudrait pas, pour une économie de quelques milliers de dollars, renoncer aux travaux de recherches nécessaires. Il est peu probable que la demande de crédits suffisants soit combattue, puisque les représentants de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que ceux des pays de l'Amérique latine, ont approuvé la résolution de la Commission demandant que les sommes dont elle a besoin soient mises à sa disposition¹.

Le Secrétaire exécutif a présenté une liste de points auxquels il considère qu'il faudrait accorder priorité, et cette liste a été acceptée par la Commission. Priorité a été donnée aux questions qui concernent le commerce international, à l'étude annuelle de la situation économique et les variations cycliques de l'économie de l'Amérique latine. M. Santa Cruz estime que c'est faire preuve de réalisme que de reconnaître une priorité à ces divers points. Le Gouvernement du Chili croit que le succès de l'œuvre entreprise par la Commission, comme celui de toutes les autres activités des Nations Unies, dépend de la collaboration des Gouvernements intéressés. Il a offert son entière collaboration à la Commission, même au prix de quelques sacrifices; il espère que d'autres Gouvernements Membres lui apporteront aussi un appui total, en particulier le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et les trois Gouvernements européens qui pourraient faire profiter de leur expérience les jeunes républiques d'Amérique latine. Il est certain que les Gouvernements d'Amérique latine appuieront la Commission avec enthousiasme, car ils ont intérêt à le faire. Pour que le développement économique et social de chacun des pays de l'Amérique latine atteigne son niveau optimum, il doit faire partie d'un plan d'ensemble pour toute la région sans perdre de vue les intérêts des peuples des cinq continents.

M. Moscoso (Brésil) déclare que sa délégation considère l'examen du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine comme l'un des points les plus importants de l'ordre du jour du Conseil. Ce rapport montre que si les résultats des premiers travaux accomplis par la Commission sont encore modestes, ils prendront un grand essor dans un proche avenir. Le programme d'action envisagé par la Commission s'applique à une région immense, où le niveau de vie d'une population de 130.000.000 de personnes est l'un des plus bas du monde. L'industrialisation qui devrait augmenter la productivité de ces peuples se heurte à de grandes difficultés dues notamment à la pénurie de dollars. Le développement de la productivité de l'agriculture, de son côté, dépend en grande partie du développement industriel, qui est très lent.

Le représentant du Brésil note qu'en approuvant, au cours de la deuxième session, l'œuvre du Secré-

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 3.

¹ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 3.

had taken due account of the limited time available and the fact that the Commission was still in its infancy. There was no organization in Latin America capable of carrying out the preliminary work which might have facilitated the Commission's task, as had been done for the Economic Commission for Europe. In addition, it was necessary to take into consideration the immense difficulties encountered by the Executive Secretary; particularly the widespread lack of statistics in Latin America and the lack of comparability of such statistics as did exist.

He wished to express appreciation, in particular, of the educational value of the Commission's work, which was alone sufficient to justify its existence. The preparation of an annual *Economic Survey of Latin America*, as called for by a resolution adopted at Havana,¹ and other more detailed studies of specific subjects, had had the result of drawing the attention of the Governments of the Latin-American countries to problems which they had not tackled previously, because they had not been aware of them. Certain general problems, of course, would take a very long time to solve in that part of the world; for example, the problems arising out of special climatic conditions and certain deep-rooted regional traditions, or problems which required large capital investments for their solution. Nevertheless, a number of economic problems could be dealt with immediately by the Governments of the Latin-American countries themselves, or by the United Nations within the framework of the technical assistance programme.

One of the greatest difficulties in planning the economic development of that area lay in deciding which sectors should be given priority. If the less important problems were dealt with straight-away, that would promote the conditions essential for the solution of the fundamental problems. The Economic Commission for Latin America had done very useful work in that connexion at its second session. For instance, it had tackled the problem of training economists, of whom there was a serious shortage in Latin America.² The programme of technical assistance to be studied by the Council in a few days' time would help to provide a short-term solution for that problem by providing foreign experts and economists. Such measures, however, could not solve the whole problem, since they did not attack the root causes. Unless arrangements were made to train local economists and experts who would gradually replace those of the United Nations, the Latin-American countries would continue to be dependent on foreign assistance in planning their economic development. Such dependence might prove harmful to the spirit of initiative it was desirable to preserve in the Latin-American countries. Moreover, economists and experts capable of interpreting correctly the economic problems peculiar to their native countries could make a useful contribution to economic science generally.

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolution 1.

² *Ibid.*, resolution 6 B.

taire exécutif, les délégations ont tenu compte du temps limité dont il avait disposé et du fait que la Commission en était encore à ses débuts. Il n'existait, dans les pays de l'Amérique latine, aucun organe qui aurait pu, par ses travaux antérieurs, faciliter la tâche de la Commission comme ce fut le cas pour la Commission économique pour l'Europe. Il faut, en outre, tenir compte des immenses difficultés rencontrées par le Secrétaire exécutif et notamment de l'absence généralisée de statistiques, en Amérique latine et du fait que celles qui existent ne sont pas comparables.

M. Moscoso tient à rendre hommage à la valeur exemplaire de l'œuvre de la Commission, qui à elle seule justifie son existence. La rédaction d'une *Étude annuelle sur la situation économique de l'Amérique latine*, demandée par une résolution votée à La Havane¹, et d'autres études plus approfondies sur des sujets particuliers, a eu pour effet d'attirer l'attention des gouvernements des pays de l'Amérique latine sur des problèmes auxquels ils ne s'étaient pas attaqués, parce qu'ils n'en avaient pas conscience. Certains problèmes d'ordre général ne seront résolus qu'à très longue échéance dans cette partie du monde. Tel est le cas de ceux qui résultent des particularités du climat, ou de certaines traditions régionales profondément enracinées, ou de ceux dont la solution exige de gros investissements. Cependant, toute une série de problèmes économiques pourraient être résolus sans délai par les Gouvernements des pays de l'Amérique latine eux-mêmes, ou par les Nations Unies dans le cadre de leur programme d'assistance technique.

Selon le représentant du Brésil, une des plus grandes difficultés que l'on rencontre, dans l'établissement des plans de développement économique de cette région, est de déterminer à quels secteurs il faut donner la priorité. En abordant dès maintenant les problèmes de moindre importance, on faciliterait la création des conditions indispensables à la solution des problèmes fondamentaux. Au cours de sa deuxième session, la Commission économique pour l'Amérique latine a fait une œuvre très utile à cet égard. C'est ainsi qu'elle s'est préoccupée de la formation d'économistes, dont le manque se fait gravement sentir en Amérique latine². Le programme d'assistance technique que le Conseil étudiera dans quelques jours permettra de parer, pour l'avenir immédiat, à la pénurie d'économistes et d'experts en en faisant venir de l'étranger. De telles mesures cependant ne sauraient résoudre l'ensemble du problème, dont elles n'atteignent pas les causes profondes. Si l'on n'organise pas la formation d'économistes et d'experts locaux destinés à remplacer progressivement ceux des Nations Unies, les pays de l'Amérique latine continueront à dépendre de l'étranger pour l'établissement de leurs plans de développement économique. Une telle dépendance pourrait nuire à l'esprit d'initiative qu'il est souhaitable d'entretenir dans ces pays. En outre, des économistes et des experts capables d'interpréter correctement les problèmes économiques particuliers à leur pays pourraient apporter une utile contribution à la science économique en général.

¹ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 2, résolution 1.

² *Ibid.*, résolution 6 B.

At its session in Havana, the Economic Commission for Latin America had adopted a resolution calling upon the United Nations to collaborate in solving the problem.¹

He urged that the increase in the Commission's budget, made necessary by the programme prepared at Havana, be carefully considered. At that session, a concrete programme² for the solution of Latin America's economic problems had been worked out for the first time.

One of the main difficulties experienced by the Economic Commission for Latin America was the vast extent of the region for which it was responsible. In spite of that, few of the economic projects of the United Nations offered such excellent prospects of success. The Commission's field of activities was one of great potential wealth, but economically still adolescent. In setting up the Latin-American Commission, the United Nations had made an excellent investment, and the results, in terms of improvement in the standard of living of millions of human beings, would not easily be exceeded in other areas.

So far it had not been found necessary to create a large number of subsidiary organs, to convene conferences which might not be justified, or to set up *ad hoc* sub-committees. In its anxiety to cut down all non-essential expenditure, the Commission had avoided any expansion in that direction, and the programme it had established for the approval of the Secretary-General could certainly be called a modest and well-balanced one.

He recalled the fact that all the Havana resolutions had been adopted unanimously and that non-American countries had made a sincere and valuable contribution. Several of the resolutions had been submitted by countries in other parts of the world. The programme of activities drawn up at Havana could therefore be regarded as representing the minimum aspirations of the twenty-four members of the Commission. The Brazilian delegation accordingly asked the Council to take note of the annual report of the Economic Commission for Latin America, and to approve the draft resolution appearing in section D 3 of the report.

Mr. GONZALEZ GORRONDONA (Venezuela) stressed the particular interest for the Latin-American countries of the resolutions contained in section D 2 of the report of the Economic Commission for Latin America.

He wished first to draw attention to resolution 2, of 10 June 1949, on economic development, and resolution 4, of the same date, on capital investments. Those were fields in which there was an immense amount of work to be done, in view of the inferior position of the Latin-American countries, as compared with those countries which had a long industrial and economic tradition.

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolution 6 B.

² *Ibid.*, section F.

Lors de sa réunion de La Havane, la Commission économique pour l'Amérique latine a adopté une résolution demandant à l'Organisation des Nations Unies de collaborer à la solution de ce problème¹.

Le représentant du Brésil demande que l'on envisage sérieusement d'augmenter le budget de la Commission, mesure que le programme établi à la Havane rend nécessaire. Lors de cette session, un programme concret² pour la solution des problèmes économiques de l'Amérique latine a été élaboré pour la première fois.

L'une des principales difficultés que rencontre la Commission économique pour l'Amérique latine est l'étendue de la région sur laquelle porte son mandat. Mais, en dépit de ses difficultés, peu d'initiatives économiques des Nations Unies offrent autant de chances de succès. La Commission opère en effet dans une région très riche en puissance, mais qui se trouve encore, du point de vue économique, dans son adolescence. En créant une Commission économique pour l'Amérique latine, les Nations Unies, de l'avis du représentant du Brésil, ont fait un excellent placement, et les résultats, mesurés d'après la hausse du niveau de vie de millions de personnes, seront difficilement dépassés dans d'autres régions.

Jusqu'ici, on n'a pas jugé nécessaire de multiplier les organismes subsidiaires, ni de convoquer des conférences plus ou moins justifiées, ni de créer des sous-comités spéciaux. Soucieuse de limiter ses dépenses au minimum indispensable, la Commission a évité toute expansion dans ce sens, et le programme qu'elle a soumis à l'approbation du Secrétaire général peut être qualifié de modeste et de bien équilibré.

Pour terminer, M. Moscoso rappelle que toutes les résolutions de La Havane ont été adoptées à l'unanimité, et que les pays non américains ont apporté une contribution cordiale et utile. Plusieurs résolutions ont été présentées par des représentants d'autres parties du monde. Le programme d'activités mis sur pied au cours de cette session doit donc être considéré comme exprimant les aspirations les plus modestes des vingt-quatre pays membres de la Commission. La délégation du Brésil propose, en conséquence, que le Conseil prenne acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine, et approuve le projet de résolution qui figure à la section D 3 du rapport.

M. GONZALEZ GORRONDONA (Venezuela) souligne l'intérêt particulier que présentent, pour les pays de l'Amérique latine, les résolutions énoncées à la section D 2 du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine.

Il voudrait d'abord attirer l'attention du Conseil sur la résolution 2 du 10 juin 1949, relative au développement économique, et la résolution 4, de la même date, sur les placements de capitaux. Ce sont là des domaines dans lesquels l'œuvre à accomplir est immense, en raison de l'état d'infériorité dans lequel se trouvent les pays de l'Amérique latine par rapport à ceux qui ont un long passé industriel et économique.

¹ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 2, résolution 6 B.

² *Ibid.*, section F.

With regard to foreign capital investment, both public and private, he wished to mention the facilities which many of the countries of Latin America, and particularly his own country, had accorded to foreign capital. For example, Venezuela allowed foreign capitalists to withdraw currency from the country, gave liberal treatment to foreign interests, and recognized principles designed to avoid double taxation.

The need for the direction of foreign capital investment could not, however, be ignored. The purpose of such direction was not solely to prevent foreign capital from competing with domestic capital or confining itself to commercial operations, but to guide investment in such a way as to promote the development of the national economy as a whole.

The Venezuelan delegation supported the resolutions contained in the report, though the studies recommended in them could deal only with seasonal fluctuations. No country of Latin America, indeed, possessed an economy sufficiently diversified, industrialized or highly developed to constitute a causative factor in the economic cycle. The dependent situation of the Latin-American countries gave that area the character of a peripheral zone as far as the repercussions of economic conditions were concerned.

With regard to resolution 7, of 13 June 1949, on immigration, he recalled that, after the recent World War, many Latin-American countries had granted considerable facilities to immigrants from Europe. At first some of them had accepted immigrants without any discrimination. They had subsequently been obliged to modify their policy, having reached the conclusion that the value of immigration was governed by qualitative factors. In country districts, for example, the settlement of relatively small groups with advanced working methods might provide a greater stimulus to the rural population than that of a large number of agricultural workers of very low quality. Another important factor in immigration was the question of what the descendants of the immigrants would do.

The necessity for laying down the general lines of an immigration policy had compelled Venezuela to impose restrictions on immigration, in her own interests as well as those of the immigrants themselves. In order to achieve the desired results, Venezuela had sent a number of commissions of enquiry to Europe.

He wished to make it clear that Venezuela did not confuse immigration with the refugee problem, which she was at present discussing with the International Refugee Organization.

Turning to resolution 8, on transport, he described the serious situation in Venezuela, where communications were poor and even natural means of communication were not always utilized. That was especially true in the south of the country. The railways were out of date, and the roads often ran parallel to the rivers and the sea coast, which did not facilitate the opening-up of the interior of the country for the exploitation of natural wealth.

En ce qui concerne les placements de capitaux étrangers, tant publics que privés, le représentant du Venezuela tient à mentionner les facilités que beaucoup de pays de l'Amérique latine — et notamment le sien — ont accordées aux capitaux non nationaux. C'est ainsi que le Venezuela autorise les bailleurs de fonds étrangers à retirer des devises du pays, qu'il traite d'une manière libérale les intérêts étrangers et qu'il reconnaît les principes tendant à éviter la double imposition.

Cependant, l'on ne saurait oublier qu'il est nécessaire d'orienter les placements de capitaux étrangers. Le but de cette orientation est non seulement d'empêcher que le capital étranger fasse concurrence aux capitaux nationaux ou qu'il se contente d'opérations mercantiles, mais de canaliser les investissements de façon à aider au développement de l'économie du pays dans son ensemble.

La délégation du Venezuela appuie les textes des résolutions que contient le rapport, même si les études qui y sont recommandées ne peuvent porter que sur les fluctuations saisonnières. Aucun pays d'Amérique latine ne jouit, en effet, d'une économie assez diversifiée, industrialisée ou développée pour être un des facteurs déterminants du cycle économique. La dépendance des pays de l'Amérique latine vis-à-vis des autres pays donne à cette région du monde le caractère d'une zone périphérique pour ce qui est des répercussions de la conjoncture économique.

Au sujet de la résolution 7, du 13 juin 1949, relative à l'immigration, le représentant du Venezuela rappelle qu'après la dernière guerre mondiale, beaucoup de pays de l'Amérique latine ont accordé de grandes facilités aux immigrants venus d'Europe. Au début, certains de ces pays ont reçu les immigrants sans faire aucune discrimination; ils ont dû, par la suite, rectifier leur politique, étant arrivés à la conclusion que la valeur de l'immigration dépendait de facteurs qualitatifs. C'est ainsi que, dans les régions agricoles, l'établissement de groupes relativement peu nombreux, mais techniquement avancés, peut être, pour la population rurale, un stimulant plus efficace que celui d'un grand nombre d'ouvriers agricoles de qualité médiocre. Une autre question importante en matière d'immigration est de savoir ce que feront les descendants des immigrants.

La nécessité de fixer les lignes générales de sa politique en matière d'immigration a obligé le Venezuela à limiter l'immigration aussi bien dans l'intérêt du pays que dans celui des immigrants eux-mêmes. Le Venezuela, pour atteindre les résultats qu'il se propose, a envoyé en Europe différentes missions, à des fins d'enquête.

M. Gonzalez Gorrondona tient à souligner que son pays ne confond pas l'immigration avec le problème des réfugiés, dont il traite actuellement avec l'Organisation internationale pour les réfugiés.

Passant à la résolution 8, relative aux transports, le représentant du Venezuela décrit la gravité de la situation de son pays, où les moyens de communication sont très peu développés et où même les voies de communication naturelles ne sont pas toujours utilisées. Tel est, notamment, le cas dans le sud du pays. Le matériel des chemins de fer est périmé, et les routes sont souvent parallèles aux voies fluviales et maritimes, ce qui ne facilite pas la pénétration dans l'intérieur en vue de l'exploitation des richesses naturelles.

He went on to refer to the foreign trade of Latin-American countries. Statistics showed that, during the four years since the war had ended, the figures for Latin-American foreign trade had changed very little. Shortage of dollars and the inability to arrange payments for commercial transactions on a multilateral basis were a twofold obstacle to the expansion of Latin-American trade.

During the war, the Latin-American countries had accumulated reserves of gold and currency, owing to the temporary stoppage of imports. At the end of the war, their balance of payments was favourable. At the end of 1944, total reserves amounted to \$3,300 million, and in September 1946, to \$5,000 million. As imports increased, this figure had fallen to under \$4,000 million by the middle of 1947, and 25 per cent of that sum consisted of non-convertible currency which could not be used to cover debts arising from trade with the United States. That downward tendency was becoming more marked, and some countries had been forced to resort to control of exchange and imports, and to adopt protectionist measures. Some had even had to devalue their currency. There were signs that the foreign trade of the Latin-American countries was heading for a crisis unless a solution could be found in the near future. Hence industrial development should be encouraged, since it would help to remedy social disorder and would increase the absorptive capacity of markets. For this, outside aid was essential, both in the form of technical assistance and capital investment.

The problem was admittedly not an easy one, and there would be a long transitional period, during which the industrialization process might well intensify the problems that would finally have to be solved.

Industrialization would come up against demographic, cultural and economic difficulties, and a policy which failed to take those factors into account would have the opposite effect to that intended.

In the field of foreign trade, economic agreements showed a tendency to return to the old ideals of economic liberalism. The Havana Charter was a striking example of that desire to overcome the obstacles to free international trade. But, parallel with that idealistic desire of the post-war world, there had developed a general tendency towards the conclusion of bilateral agreements.

The situation of Venezuela was to some extent exceptional owing to the richness of her sub-soil. Venezuela had no dollar problem, no adverse trade balance and, contrary to what was erroneously stated on page 41 of the *World Economic Report 1948*, no budget deficit. Nevertheless, that situation had not enabled the country to develop its foreign trade, which was in fact bilateral, because pre-war markets had been lost. For instance, Europe, which before the war absorbed 75 per cent of Venezuelan coffee and cocoa exports, last year took no more than 12 per cent. In addition, some European countries that hitherto had provided a good market for Venezuelan oil would probably cease to import it, as oil from the Middle East

Le représentant du Venezuela se tourne ensuite vers le commerce extérieur des pays de l'Amérique latine. Les statistiques montrent qu'au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre, les chiffres du commerce extérieur ne se sont modifiés que fort peu. La pénurie de dollars et l'impossibilité d'organiser, sur une base multilatérale, les paiements afférents aux transactions commerciales mettent un double obstacle à l'expansion du commerce latino-américain.

L'orateur rappelle que, pendant la guerre, les pays de l'Amérique latine ont accumulé des réserves d'or et de devises, en raison de la paralysie du commerce d'importation. A la fin de la guerre, la balance des paiements de ces pays était créditrice. A la fin de 1944, leurs réserves totales s'élevaient à 3,300 millions de dollars, et, en septembre 1946, à 5 milliards de dollars. Par suite de l'augmentation des importations, ce chiffre tomba au-dessous de 4 milliards vers le milieu de 1947, dont 25 % en devises inconvertibles ne pouvant être utilisées pour couvrir les dettes vis-à-vis des Etats-Unis. Ce déclin s'accroît, si bien que certains pays ont dû recourir au contrôle des changes et des importations et à des mesures de caractère protectionniste ; certains même ont dû dévaluer leur monnaie. Divers indices montrent que le commerce extérieur des pays d'Amérique latine va vers une crise, si l'on ne trouve une prompte solution. C'est pourquoi il conviendrait d'encourager le développement industriel, qui porterait remède au désarroi social et augmenterait la capacité d'absorption du marché. Pour arriver à ce résultat, l'aide extérieure est indispensable sous forme aussi bien d'assistance technique que d'investissements.

Certes, la solution de ces problèmes n'est pas facile, et pendant une longue période de transition le processus d'industrialisation risque de rendre plus aigus les problèmes qu'il faudra finalement résoudre.

L'industrialisation se heurtera à des difficultés d'ordre démographique, culturel et économique, et une politique qui n'en tiendrait pas compte aurait des effets contraires au but que l'on veut atteindre.

Dans le domaine du commerce extérieur, les accords économiques révèlent une tendance à revenir au vieil idéal de libéralisme économique. La Charte de La Havane est un exemple frappant de ce désir de surmonter les obstacles mis à la liberté du commerce international. Cependant, en même temps que ce désir idéaliste du monde d'après guerre, on a vu s'affirmer une tendance générale à conclure des accords bilatéraux.

La situation du Venezuela, cependant, est dans une certaine mesure exceptionnelle en raison de la richesse de son sous-sol. Le Venezuela ne manque pas de dollars ; sa balance commerciale n'est pas débitrice et contrairement à ce qui est dit, à tort, à la page 44 du *Rapport sur la situation économique mondiale en 1948*, son budget n'est pas déficitaire. Cette situation ne lui a cependant pas permis de développer son commerce extérieur, qui, en fait est bilatéral, parce qu'il a perdu ses marchés d'avant guerre. C'est ainsi que l'Europe, qui, avant la guerre, absorbait 75 % des exportations de café et de cacao du Venezuela, n'en a reçu l'année dernière que 12 %. En outre, certains pays d'Europe qui constituaient un marché

gradually absorbed the markets of Europe. Those reasons, and the possibility of a decrease in oil production as well as the necessity for transforming the economic structure of Venezuela, would oblige her to modify her traditional foreign trade policy.

In conclusion, he emphasized that the Economic Commission for Latin America should have at its disposal a competent secretariat large enough to enable it to carry out the recommended studies, which were all the more necessary in view of the lack of statistics and fundamental data on the economic situation of Latin America. The Venezuelan delegation therefore supported the financial estimates prepared by the Secretary-General (E/1330/Rev.1/Add.1), even though it considered them insufficient to allow the Commission to accomplish satisfactorily the tasks that had been entrusted to it.

The PRESIDENT invited further comments on the Commission's report.

Mr. ALVARADO (Peru) said he would prefer to speak later in the debate. There was little he could add at that stage to what had already been said by the three other representatives of Latin America. The representative of Chile had given a brilliant account of the activities of the Commission, and had explained the main economic problems of Latin America.

After a short discussion, Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) thanked the three representatives who had already spoken during the debate for giving so clear a picture of the economic problems of Latin America as a whole and of some of the problems of the countries they represented. He had read the report of the Economic Commission for Latin America with interest and pleasure. In particular, he welcomed the resolutions adopted by the Commission on foreign trade and multilateral clearing of international payments.¹ The United Kingdom Government aimed at returning towards multilateral trade as a long-term objective, so far as was consistent with its foreign-exchange position. With regard to the resolutions on economic development and on studies of conditions affecting capital investments,² he wished to state that the United Kingdom desired an expansion of its trade with Latin America, but unfortunately resources for capital investment had been absorbed by other regrettable but necessary activities. Although at that time it was difficult for citizens of the United Kingdom to invest in Latin America, in the past century capital invested by the United Kingdom had greatly helped the development of communications, trade and industry in that continent. He believed that resolution 5 E, on rural health, showed that the Commission had recognized that the World Health Organization could do useful work to improve rural health in Latin America. The World Health Organization had

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolutions 3 A and B.

² *Ibid.*, resolutions 2 and 4.

intéressant pour le pétrole du Venezuela cesseront probablement d'en importer, le pétrole du Moyen-Orient s'assurant peu à peu les marchés européens. Ces facteurs ajoutés à la possibilité d'un fléchissement de la production pétrolière, et à la nécessité de transformer la structure économique du Venezuela, l'obligeront à modifier les principes traditionnels de sa politique en matière de commerce extérieur.

En conclusion, M. Gonzalez Gorrondona souligne la nécessité pour la Commission économique pour l'Amérique latine de disposer d'un secrétariat qualifié, et assez nombreux pour lui permettre de faire les études recommandées, d'autant plus nécessaires que l'on manque de statistiques et de données fondamentales sur la situation économique de l'Amérique latine. La délégation du Venezuela appuie donc les prévisions de dépenses établies par le Secrétaire général (E/1330/Rev.1/Add.1), bien qu'elle les considère comme insuffisantes pour permettre à la Commission d'accomplir parfaitement les tâches qui lui ont été confiées.

Le PRÉSIDENT demande si d'autres délégués ont des observations à présenter sur le rapport de la Commission.

M. ALVARADO (Pérou) préférerait prendre la parole à un stade ultérieur du débat. Il ne pourrait actuellement ajouter que peu de chose à ce qui a déjà été dit par les trois autres représentants de l'Amérique latine. Le représentant du Chili a donné un brillant compte rendu des activités de la Commission, et défini les principaux problèmes économiques de l'Amérique latine.

Après une courte discussion, M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) remercie les trois représentants qui ont pris la parole au cours du débat d'avoir tracé un tableau si clair des problèmes économiques qui se posent pour l'ensemble de l'Amérique latine, et de certains des problèmes qui se posent à leur pays en particulier. Il a lu le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine avec intérêt et plaisir. Il applaudit en particulier aux résolutions adoptées par la Commission au sujet du commerce extérieur et de la compensation multilatérale des paiements internationaux¹. L'objectif à long terme du Gouvernement du Royaume-Uni est de revenir à des échanges multilatéraux, dans la mesure où ses disponibilités en devises étrangères le permettent. A propos des résolutions sur le développement économique et sur l'étude des facteurs qui influent sur les investissements de capitaux², il tient à déclarer que le Royaume-Uni désire voir s'accroître ses échanges avec l'Amérique latine; malheureusement, les ressources nécessaires aux investissements de capitaux ont été absorbées par d'autres activités, sans doute regrettables, mais indispensables. Bien qu'il soit actuellement difficile pour les citoyens du Royaume-Uni d'investir des capitaux en Amérique latine, il ne faut pas oublier qu'au cours du siècle dernier, les capitaux investis par le Royaume-Uni en Amérique latine ont puissamment contribué au développement des communications, du commerce et de l'industrie de ce continent. Le représentant du

¹ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 2, résolutions 3 A et B.

² *Ibid.*, résolutions 2 et 4.

specifically mentioned Latin America as an area in which rural health could be considerably improved by international co-operation.

With regard to co-ordination with the work of organs of the United Nations having world-wide responsibilities, he welcomed the paragraph in resolution 3 A, on foreign trade, reading : "To co-ordinate these studies with those carried out by other organs of the United Nations, especially the Economic Commission for Europe, as well as with the work of the Inter-American Economic and Social Council". But, if a regional commission of the Council was over-zealous in co-ordinating its activities with those of other regional commissions of the Council, their work would be unnecessarily complicated. The regional commissions and the functional commissions of the United Nations had each been assigned fields of competence. There had been delay in establishing a functional United Nations organization to deal with worldwide trade problems, and in the circumstances trade problems submitted to the United Nations were often dealt with at the regional level, though trade should generally be considered as a world problem. The comments by representatives at previous meetings showed that over-zealous efforts to co-ordinate the work of regional commissions might lead to complications within the framework of the United Nations.

He wondered what was the purpose of the action which the Commission intended to take in regard to "aquatic flora".¹ The draft resolution which the Commission had submitted for consideration by the Council² contained the words "Recommends that the necessary funds be allocated for the purpose of implementing decisions of the second session of the Commission which require undertaking new studies and activities, should the budget for 1949 prove inadequate". The Commission's expenses to date had been modest, and while it was not possible to implement that recommendation until it had been fully examined by the Fifth Committee of the General Assembly, he could state that, in principle, the United Kingdom was prepared to support the additional expenditure recommended.

The meeting rose at 6.5 p.m.

Royaume-Uni pense que la résolution 5 E sur l'hygiène des campagnes montre que la Commission a reconnu que l'Organisation mondiale de la santé peut utilement contribuer à améliorer l'hygiène dans les campagnes de l'Amérique latine. L'Organisation mondiale de la santé a mentionné expressément l'Amérique latine comme une région où l'hygiène des campagnes pourrait être considérablement améliorée grâce à une coopération internationale.

En ce qui concerne la coordination de l'activité de la Commission avec celle des organismes des Nations Unies dont l'activité intéresse le monde entier, M. Corley Smith approuve le paragraphe de la résolution 3 A, relative au commerce extérieur, qui est ainsi rédigé : « Coordonner ces études avec celles d'autres organes des Nations Unies, et notamment de la Commission économique pour l'Europe, ainsi qu'avec l'activité du Conseil économique et social interaméricain. » Toutefois, si une commission régionale du Conseil met trop d'empressement à coordonner son activité avec celle d'autres commissions régionales du Conseil, elle risque de compliquer inutilement leur tâche. Les commissions régionales et les commissions techniques de l'Organisation des Nations Unies ont chacune leur domaine propre. La création d'un organe technique des Nations Unies chargé d'étudier les problèmes du commerce mondial a été retardée, et il se trouve que les problèmes commerciaux soumis à l'Organisation des Nations Unies sont souvent traités à l'échelle régionale, alors qu'ils devraient généralement être traités comme des problèmes mondiaux. Les observations présentées par les délégués au cours des séances précédentes montrent que trop de zèle à coordonner les travaux des commissions régionales peut entraîner pour les Nations Unies certaines complications.

Le représentant du Royaume-Uni se demande à quoi vise l'action que la Commission se propose d'entreprendre en ce qui concerne la « flore aquatique ». Dans le projet de résolution que la Commission a soumis pour examen au Conseil² figure le passage suivant : « Recommande qu'au cas où le budget de 1949 se révélerait insuffisant, les crédits nécessaires soient accordés afin de mettre en œuvre les décisions, prises lors de la deuxième session de la Commission, qui exigent qu'elle entreprenne de nouvelles études et activités. » Les dépenses de la Commission ont jusqu'ici été modestes, et bien qu'il ne soit pas possible de mettre cette recommandation en œuvre avant qu'elle n'ait été examinée à fond par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé, en principe, à approuver les dépenses supplémentaires recommandées.

La séance est levée à 18 h. 05.

¹ See document E/1330/Rev.1, part II, section D 2, resolution 5 D, paragraph 7.

² *Ibid.*, section D 3.

¹ Voir le document E/1330/Rev.1, deuxième partie, section D 2, résolution 5 D, paragraphe 7.

² *Ibid.*, section D 3.